

AVIS DE COURSE

Championnat régional Dériveur et handi-valide

Le 24 septembre 2023 à Thonon-les-Bains

Société Nautique du Léman Français

Grade : 5A

1 RÈGLES

1.1 LA REGATE SERA REGIE PAR :

Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)

Les règlements fédéraux.

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 LA REGATE EST OUVERTE A :

- tous les bateaux des classes Optimist, Open Skiff, RSFéva, ILCA 4, ILCA 6, miniJ, HANSA 303
- tous les bateaux en inter série :
 - Dériveur médium et light 14 ans et plus : tous dériveurs doubles dont le rating est > à 1000
 - Dériveur solitaire ; tous dériveurs solitaires sauf les supports ayant un rating fédéral dans le groupe LK (Optimist, Bug, Open Bic, ...)

2.2 LES BATEAUX ADMISSIBLES

Doivent s'inscrire en ligne sur www.voilethonon.com avant le 24 septembre 2023.

2.3 LES CONCURRENTS

(Chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

2.4 LES CONCURRENTS ETRANGERS

(Chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,

- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Classe | Montant |
|-----------|---------|
| Solitaire | [10 €] |
| Double | [20 €] |

4 PROGRAMME

4.1 CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

Le 24/09/23 de 9h à 10h

4.2 JOURS DE COURSE

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|----------|---|-----------|
| 24/09/23 | 11h | toutes |

aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16H30

Briefing avec les entraîneurs à 10h.

4.3 NOMBRE DE COURSES SUR UNE JOURNEE

Six courses au maximum, pourront être courues sur une journée.

Pour les benjamins sur optimist, les préconisations de la classe sur le temps maximum sur l'eau seront appliquées

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.voilethonon.com

6 LES PARCOURS

Les parcours seront de type banane

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

7 CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition au championnat régional

Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

8 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

9 PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Les 3 premiers bateaux dans les cas de plus de 5 bateaux dans la série / le premier bateau si moins de 5 bateaux dans la série
- Les 3 premières féminines / équipage féminin si plus de 5 représentantes sinon la première féminine

Classe et/ou série récompensée : Optimist Minime, Optimist Benjamin, Open Skiff, RS Féva, ILCA 4, ILCA 6, MiniJ, Hansa 303, Intersérie double, Intersérie solitaire

10 DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Société Nautique du Léman Français

mail : info@voilethonon.com – tel : 04 50 71 07 29 – adresse : Port de Rives Thonon-Les-Bains, 74200 FRANCE

12 ANNEXE ZONE DE COURSE

